Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des

traditions populaires

Herausgeber: Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

Band: 11 (1907)

Buchbesprechung: Bücheranzeigen = Comptes rendus

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bücheranzeigen. — Comptes rendus.

Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande, par Henri Jaccard, professeur au collège d'Aigle (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, seconde série, tome VII). — Lausanne, 1906; in-8°, XIX-558 pages.

D'emblée, ce gros livre inspire l'estime et le respect; et, malgré les graves défauts que la critique y relève presque à chaque page, on en achève la lecture dans les mêmes sentiments où on l'avait commencée. C'est le fruit d'une longue patience et d'un énorme labeur, de persévérantes études poursuivies avec un zèle infatigable, dans les conditions les plus difficiles, loin des grands centres et des grandes bibliothèques, par un homme à qui manquaient non seulement les loisirs, mais aussi la préparation lointaine et spéciale qu'exige la tâche à laquelle il s'est dévoué. Excepté M. Stadelmann, personne encore ne s'y était appliqué d'une façon aussi intelligente et aussi consciencieuse, avec une connaissance aussi approfondie des conditions géographiques et historiques, des documents anciens et modernes et des travaux les plus récents concernant les noms de lieu. Personne, à l'heure qu'il est, ne pourrait se vanter de connaître aussi bien les nôtres que M. Jaccard. Mais, pour tirer parti d'une information aussi étendue, pour mettre à profit les matériaux si abondants qu'il a recueillis par un travail acharné, il lui manque la compétence la plus nécessaire, la compétence indispensable du linguiste. En un temps où l'étymologie des noms de lieu de la France et de l'Italie achève de se constituer sur des fondements solides, grâce à la connaissance de plus en plus complète et précise des différences dialectales et de l'histoire de la parole latine, M. J. procède encore avec les méthodes surannées ou, pour mieux dire, avec l'absence de méthode des anciens étymologistes. Les étymologies qu'il propose ou qu'il défend sont, en général, préférables à celles de ses prédécesseurs, l'estimable Gatschet et Studer. Mais sa façon d'interpréter les noms difficiles ou obscurs est aussi peu scientifique, aussi arbitraire que la leur. Dans les questions controversées, ses arguments sont trop souvent sans portée, ses motifs de simples préférences et ses décisions dictées, non par une conviction raisonnée, mais par quelque autorité.

L'Essai de toponymie est à la fois un dictionnaire étymologique et un répertoire historique embrassant la plupart des noms de lieu de toute la Suisse romande. M. J. enregistre, à leur date, les formes successives sous lesquelles chacun de ces noms s'offre à nous dans les documents anciens ou modernes, et il cherche à en découvrir l'origine et le mode de formation. Comme beaucoup de ces noms ne sont pas autre chose que des répliques, des variantes dialectales d'un seul et même type ou s'en dérivent au moyen de suffixes divers, il convenait de les grouper par familles. Malheureusement, Schweiz. Archiv für Volkskunde XI (1907).

ce groupement laisse beaucoup à désirer. On ne sait pour quelle raison, en vertu de quel principe ou de quelle règle, certains noms sont réunis dans le même article, tandis que d'autres noms formés des mêmes éléments figurent ailleurs. Faute de renvois assez fréquents et d'un index complet, le lecteur se repère difficilement dans ce livre touffu et confus. Mainte contradiction atteste que l'auteur lui-même y a quelquefois perdu le nord. Ainsi le nom de Ripaille, à l'article Râpe 1), est rattaché avec raison à l'ancien mot rispe, rippe ou ripe; mais, à l'article Ripaille, M. J. le tire de ripa contre l'évidence même qui s'accuse, à quelques lignes de distance, dans le nom de Rivaz. Salvagny est correctement dérivé du gentilice Silvanius, mais Savagnier «de silvaniacum (locum), lieu boisé.» Manschetgraben, à Louècheles-Bains, nous est donné pour une «forme légèrement germanisée de manchette, dim. de manche, au sens de vallon » (cf. l'art. Manche); mais ailleurs «Manschet à Louèche et Louèche-Bains» est fort justement identifié avec Mayenzet, diminutif de mayen, dont on a formé en Valais plusieurs noms de lieux et de familles. Comparez encore les articles Molanchière et Mollenchires. Couchon et Cuches-Couchon, à la lecture desquels on reste perplexe entre deux solutions divergentes du même problème.

Les indications historiques et géographiques m'ont paru généralement assez exactes. En vérifiant un grand nombre de formes et de dates, je n'ai trouvé que peu d'erreurs, bien excusables dans un dictionnaire qui contient des milliers de noms et de chiffres. Il faut signaler, dans l'intérêt du lecteur, quelques fautes d'impression qui n'ont pas été relevées aux Additions et corrections²). Parfois, M. J. a été induit en erreur par ses sources, principalement

¹) J'imprime en caractères gras les noms qui servent de têtes d'articles, afin que le lecteur puisse s'y reporter. Sur le nom de *Ripaille*, voyez l'article de M. E. Vuarnet, dans les *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie Chablaisienne, t. X, p. xxxIII.

²⁾ P. XIII, FOREL, F. Registre, au lieu de Régeste (forme d'ailleurs incorrecte, employée par quelques-uns de nos historiens au lieu du français regeste); art. Andens, indaginum au lieu de indaginem; art. Barberine, 1264 au lieu de 1294; art. Bassenges, Baffinges 794, au lieu de 974; p. 50, Branche d'Essert, au lieu d'Issert; art. Champagne, Choully au lieu d'Avully; art. Couchon, 1. 5, Couchon, Couchette, au lieu de Conchon, Conchette; art. Crassier, Craciacum au lieu de Crassiacum; art. Croumaclire, lisez Coumaclire; art. Drône, Draona, II. s., au lieu de XII. s.; art. Frasse, l. 11, F. R. au lieu de F. B.; art. Gressy, Graciacum, domaine d'un Gratius, au lieu de Gratiacum ou de Gracius; p. 211, dernière ligne, Icizenen, au lieu de Jeizenen; art. Levaux, 1. 4, Viège au lieu de Vièze; p. 263, lignes 11-12, Martera Pirra, au lieu de Pira Martera (que j'ai toujours entendu dire); art. Massonnens, Mansoningis au lieu de Mansaningis; art. Mauremont, 1814 au lieu de 814; art. Ruty, lisez Ruth: art. Suen, Suen, 1131, au lieu de Suan. — Le nom de Préverenges, dans les mentions de 1226 à 1358, devrait être imprimé sans accent. — A l'art. Chandolin, la mention d'Escandulyns en 1250 se rapporte, comme les deux précédentes, à Chandolin de Savièse, non à Chandolin d'Anniviers; à l'art. Pesay, les mentions de Pisis en 1188 et 1238 se rapportent à Pisy; à l'art. Rosa, le passage cité n'est pas de Silius Italicus, mais de Josias Simler.

par les cartes, dont il a cependant corrigé mainte faute. Il est assez piquant de le voir s'efforcer à expliquer, à grand renfort d'hypothèses, des formes telles que Rianda (Veyras), Plame (Conthey), Plamachaux et Patnali (Patnaly sur la carte 483)², à Champéry, qui ne sont que des lapsus (ou, la dernière, une mauvaise graphie), au lieu de Rionda, Plane et Planachaux, Patenaille (patois patnadhe, carotte, diminutif du latin pastinaca, à cause de la forme caractéristique de ce petit sommet). On est surpris qu'ayant si bien reconnu la fausse liaison dans les graphies Zerbazières, Zorzières, Zoucles, et n'ignorant pas l'équivalence du j haut-valaisan et du z français (p. XIV), il n'ait pas su décomposer la forme y Gères (Grimentz) pour la reporter à l'article Aire. Il est bien regrettable que les anciennes mentions ne soient pas toujours accompagnées de l'indication exacte de leur provenance et qu'aucune distinction ne soit faite entre les documents authentiques et apocryphes, les actes originaux et les copies anciennes ou modernes. Ainsi tous les noms tirés de la prétendue charte de fondation de l'abbaye de Saint-Maurice figurent à la date de 516; et ce n'est qu'à l'article Vouvry que le lecteur est averti de la suspicion qui plane sur ce « document douteux. » Au reste, s'agissant de noms de lieu, c'est beaucoup moins l'authenticité des textes qui nous importe que la date de leur rédaction ou de leur copie. Les formes anciennes et les formes actuelles sont presque toujours assez bien identifiées 3). Les vieux noms valaisans d'Oez, Oiz et de Torpaton reconnus dans Noës (Granges) et Trapatron (Bramois) sont de jolies trouvailles. L'auteur écarte avec raison le rapprochement établi par Gatschet entre le Visonis d'une charte de 1052 et Vissoie; mais il ne s'est pas avisé que ce Visonis est le village actuel de Charrat-Vison, entre Martigny et Saxon.

L'identification des formes successives prises par le même mot dans le cours des temps et des variantes contemporaines qui résultent des différences de parler entre un lieu et un autre exige la connaissance précise des changements par lesquels les voyelles et les consonnes prononcées dans un lieu et dans un temps donnés sont devenues les voyelles et les consonnes prononcées dans un autre lieu et dans un autre temps. L'étude de ces changements de la prononciation s'appelle la phonétique; et c'est par l'application de ce merveilleux instrument critique à l'étymologie qu'elle a cessé d'être le jeu d'esprit plus ou moins amusant dont se moquait Voltaire. Or, M. J. n'a que les notions les plus rudimentaires de la phonétique de nos dialectes et de leurs rapports entre eux et avec le français 4). La constatation d'« un certain nombre de permutations inconnues au français, mais qui se retrou-

¹⁾ Zalazou, dans la même commune, est sans doute le lieu dit Zamezon.

²⁾ Les numéros renvoient à l'atlas Siegfried.

³⁾ Sur les formes Curmilz de 1252 et Curmyz de 1318, où M. J. prétend à tort reconnaître le nom de la Gemmi, voir un article de M. Iselin dans le dernier numéro (X, 1) de l'Anzeiger für Schweizerische Geschichte. Aux tomes VII et VIII, M. Iselin a déjà publié une série d'importants articles, Walliser Ortsnamen aus Walliser Urkunden, qui semblent avoir échappé à M. J.

⁴⁾ Ne va-t-il pas jusqu'à dire, à plusieurs reprises, qu'au moyen âge on parlait « français » dans la région de Louèche?

vent dans nos patois » (p. XIV) lui a fourni des recettes empiriques pour se débrouiller tant bien que mal parmi la foule confuse des variantes graphiques offertes par les noms de lieu dans les documents anciens et modernes. Mais le caractère véritable, les conditions et les limites variables de ces «transpositions, additions ou suppressions de lettres dont « il croit qu'on trouve » les lois dans les dictionnaires étymologiques, » lui échappent complètement.

Ces noms qu'il étudie avec amour semblent n'exister pour lui que noirs sur blanc. Derrière le latin ou le français officiels, sous les transcriptions maladroites des scribes, c'est à peine s'il paraît soupçonner qu'il s'agit pour nous de retrouver des formes de la langue parlée, afin d'y saisir au passage l'un des moments d'une lente évolution dont la forme actuellement prononcée n'est que l'aboutissement provisoire et le dernier terme à nous connu. Par suite, il ne tient pas assez de compte de ces prononciations actuelles, locales, patoises, qui sont, aux yeux d'un linguiste, le plus sûr critère et, pour ainsi dire, la pierre de touche de l'étymologie, et qui nous servent de norme et de contrôle dans l'interprétation des anciennes graphies. Cette conception visuelle et livresque du langage est l'erreur commune de tous les savants qui ne sont pas initiés à l'esprit et aux méthodes de la linguistique moderne. Combien peu se doutent, par exemple, que l'emploi des cas de la déclinaison, dans les documents bas-latins, est aussi arbitraire, correspond aussi mal à l'état réel de la langue que les s et les z postiches dont on a affublé chez nous tant de noms de lieu depuis le XVe siècle! Parce que le nom de Mase ou Mage apparaît dans la plus ancienne mention, vers 1100, dans les termes villa Magis, ou celui de Pizy, en 1188, 1197 et 1244, sous les formes Pisis et Pezis, M. J. en conclut que l'un serait un cognomen (d'ailleurs inconnu) Magus, « employé à l'ablatif pluriel, » et que l'autre, en dépit de la différence des accents, pourrait n'être pas autre chose que le datif pluriel de pisum, « pois. » Autant de suppositions (y compris l'alternative pisetum, « culture de pois, » en contradiction flagrante avec l'article Pesay), contre lesquelles une foule d'objections se pressent sous ma plume. Pour ne pas fatiguer le lecteur, je me bornerai à faire remarquer que, sauf après certains groupes de consonnes, les finales atones en e, i, o, u, des mots accentués sur l'avant-dernière syllabe ne sont jamais conservées dans les dialectes romans parlés au nord des Alpes. Comparez le nom d'Aix à l'italien Acqui, au latin aquis, le français pois, le patois pai (Bridel) au latin pisum.

Notre auteur attache trop d'importance à des différences purement graphiques, souvent fortuites ou arbitraires. Il est de ceux qui discuteront le plus sérieusement du monde s'il convient de mettre une on deux l au nom du Valais: question byzantine, depuis longtemps résolue par le bon sens des Valaisans. Il dérive Magny (au XIIIe siècle, Mainiacum ou Magniacum) de Magnius, et Meinier (Mainiacum ou Mainniacum en 1153, Meygnier et Meignier en 1343 et 1344) de Manius, sans autre motif apparent que les préférences diverses qui ont fait prévaloir avec le temps l'une ou l'autre graphie. Mais il néglige des différences réelles, constantes, irréductibles, de l'écriture et de la prononciation; et, comme un botaniste novice qui classerait les plantes d'après la couleur des fleurs ou le port des branches, nous

le voyons avec stupeur identifier Gressy et Grésy, Orsières et Orzeires, Alpinonis (850) et Arbignon, Râpe et Rippe, le p de Ripaille et le v de Rivaz, le v de Versoix et le b de l'ancien verbe français berser, le ts du valaisan Zapallaz¹), non point (comme il convenait) avec le ch de Chapelle, mais avec l's de sapin et Sapay. Il a bien pu ignorer que, dans le patois de la Contrée de Sierre, l'e nasalisé de Mollens ne se confond nullement avec l'i nasalisé de Moulin: frappant exemple des méprises auxquelles on s'expose en s'en tenant pour l'étymologie des noms de lieu aux formes écrites! Mais comment cet «Aiglon» s'est-il avisé de tirer le nom familier d'Illarse ou Illarsaz de laricem (en patois larze, lāze)², quand la prononciation de ce nom, aussi bien que la situation du hameau au bord du Rhône et la nature marécageuse du terrain, y font clairement reconnaître une «île» défrichée par le feu (insula arsa)?

Autre chose est de constater, à l'aide de mots connus, les effets variés du changement subi par la prononciation en des temps et des lieux divers: autre chose d'expliquer un mot, un nom d'origine inconnue, moyennant l'hypothèse trop commode d'une permutation dont il n'y a pas d'autre exemple dans la langue. A chaque instant, les étymologies proposées par M. J. violent les règles les plus élémentaires et les mieux établies de la phonétique générale ou dialectale. Jamais, ni en latin ni dans aucune langue romane, une s précédée d'une autre consonne n'est devenue sonore; jamais, en français ni dans nos patois, un p ou un t latin n'est conservé entre deux voyelles, ni un d changé en t, ni un \bar{u} en o, ni ci avant a en y. Et l'on prétend nous faire accroire qu'Orzeires, (cf. Orgières) et Lousine seraient dérivés d'ursus, Ripaille de ripa, Mcrat (avec son t constant dans l'écriture et son dérivé Moratois) de mūratum, Conthey (comme les Condé et Condat du territoire français) du celtique condate, Donneloye de domna Lūcia! En vertu de quel « partez, muscade » l'étymologie, escamotant les deux l de Dallingis (964), les syllabes accentuées de Curtmannonis (1050) et de Quadruvium ou Quatruvium, parviendrait-elle à identifier ces antiques mentions avec Denges, avec Tourtemagne, avec le Carre ou l'un des deux Carra? Dallingis est évidemment Daillens, les formes Quadruvium et Quatruvium répondent au nom de Carouge, Curtmannonis est une réplique valaisanne du fribourgeois Cormanon.

Il ne suffit pas qu'un changement de la prononciation soit constaté dans certaines conditions, dans un lieu et dans un temps donnés, pour que, sans autre preuve, on ait le droit de le supposer accompli dans d'autres conditions, dans un autre lieu et dans un autre temps. La coexistence des formes Paquier et Patier, dérivées de pascuus au moyen du suffixe -arius,

¹) Il est bon de faire remarquer dès à présent que, dans le Valais romand, la consonne *ts* est très souvent transcrite, comme en allemand et en italien, par *z*. Les ingénieurs du Bureau topographique, en majorité de langue allemande, ont transporté sur les cartes ces graphies, qui sont trompeuses pour les lecteurs français.

²) Où M. J. a-t-il déniché un vieux mot français *larse*, *larze*, qui m'est inconnu et dont nous n'aurions que faire ici, puisqu'*Illarsaz* n'est pas un nom français?

atteste la fréquente palatalisation du k avant e, i; mais il ne s'en suit pas que l'occlusive vélaire et l'occlusive dentale puissent s'échanger au contact de n'importe quelle voyelle et que, par exemple, le c de Curtmannonis puisse être considéré comme l'équivalent du t de Tourtemagne. Ici, à la vérité, on pourrait admettre une confusion graphique ou quelque erreur de lecture, comme dans les leçons Comagni (vers 1250) de ce même nom de Tourtemagne, ou Verconia (vers 1100) pour Vercoma (art. Vercome), aujourd'hui Ercomaz, lieu-dit de Savièse. Ce nom d'Ercomaz nous offre un exemple caractéristique de la perte du v entre deux voyelles, fréquente dans les patois valaisans (p. XIV), même à l'initiale, pourvu toutefois que le mot commencant par v soit habituellement précédé d'un autre mot finissant par une voyelle. On dit qu'on est ou qu'on va « bā erkoma, » tandis qu'à Hérémence, où le v s'est également perdu entre deux voyelles, l'usage de la préposition in l'a préservé dans le nom du village principal: ẽ vệla (in villa). Mais rien ne permet de supposer que cette perte du v soit ancienne; je ne sache pas qu'il y en ait un seul exemple assuré dans les documents valaisans du moyen âge. J'hésiterais donc à reconnaître, avec M. J. (quoique ce rapprochement soit ingénieux et séduisant), le nom du hameau de Vas (Lens) dans la mention d'un Rodulfus de Az en 1267, ou celle (qui lui a échappé) d'une Alasie de Az dans l'obituaire de Sion (M. D. R. XVIII, p. 273) 1, et je me refuse décidément à rapporter à l'adjectif viridis le nom du village d'Erdes (Conthey), qui apparaît sous la forme actuelle des l'année 1208, et parfois avec une h initiale à partir de 1214.

Des mots empruntés, comme case ou cantine, voire même des noms de lieu étrangers, Languedoc, Tivoli, Val d'Angrogne (Lausanne), ont pénétré dans notre vocabulaire toponymique. Mais on ne saurait expliquer un nom de lieu de chez nous en invoquant l'analogie de permutations observées dans d'autres langues ou d'autres dialectes que les nôtres, — non pas même un nom de lieu du canton de Vaud en lui endossant quelque particularité caractéristique d'un patois valaisan. Il y a dans la Suisse romande nombre de localités appelées la Frasse, ou les Frasses, ou la Frache, que M. J. n'hésite pas à dériver de fraxinus, en les rattachant à «fraisse, fraîche, freche, dim. fraisseau, un des noms vulgaires du frêne dans les provinces du midi de la France, » et en y comparant le ladin frasen, le romanche fraissen. Cependant, « frêne » est représenté, conformément à la phonétique de nos dialectes, dans les patois et beaucoup de noms de lieu de tous les cantons romands, par frāno, fréno, frino (cf. l'art. Frane), comme «chêne» par tsāno, «âne» par āno. L'étymologie proposée impliquerait donc cette conséquence absurde que le même mot latin, dans la bouche des mêmes personnes, aurait été en même temps modifié de deux façons complètement différentes, soumis à la fois à deux traitements incompatibles, dont l'un, celui précisément dont se réclame l'hypothèse, est d'ailleurs tout à fait inconnu chez nous. La possibiilté d'un emprunt, à laquelle M. J. ne semble point avoir songé, me paraît

¹) On dit \tilde{e} $v\bar{a}s$, non point «Az», comme le suppose M. J. Mais, dans la combinaison avec de, les conditions de la perte du v se trouveraient, par occasion, réalisées. Comparez, à Hérémence, \tilde{e} vela et deri ela, nom d'une parcelle de prés située « derrière le village » d'Euseigne.

exclue par trois raisons: frache ou frasse sont inusités dans nos patois comme noms d'arbres; il n'existe en France ni dans les Grisons aucun nom de lieu analogue qui soit assez connu pour avoir pu servir de modèle aux nôtres; enfin, les noms en discussion sont du genre féminin, tandis que les mots français et grisons sont masculins, comme la plupart des noms d'arbres latins dans les langues romanes. Des motifs semblables s'opposent à ce qu'on dérive d'un mot ase, correspondant plus méridional du français âne, les noms d'Aze et Azet (ou Laget), dans le val de Bagnes, de Lagec dans le val d'Hérens et celui d'Anniviers. Ce Lagec n'est pas autre chose que la prononciation locale d'un mot #laricetum qui se trouve ailleurs sous les formes Larzay et Lazay (art. Larze). Dans Frache, je suis tenté de reconnaître le mot, d'origine incertaine, qui apparaît en italien sous la forme frasca, « piccolo ramicello, » et dans Frasse un dérivé *frasc-ia 1). Le nom de Fräschels (non Fraschels)², désignant une localité de la partie allemande du canton de Fribourg, qui s'appelle en français Frasses, réclame une explication spéciale, que je ne suis pas en état de fournir présentement. D'après tous nos historiens, la mention de Frescin, en 1225, se rapporte à Fräschels, non au village roman de Frasses, près d'Estavayer; et la leçon « Frescein, 1228, » dont M. J. tire aussi argument, est introuvable dans le Cartulaire de Lausanne.

Comme Fräschels, beaucoup d'autres noms de lieu suisses, beaucoup plus qu'on ne se l'imagine communément, existent à la fois sous une forme romane et sous une forme germanique. Dans ses excellentes Etudes de toponymie romande (Fribourg, 1902), auxquelles M. J. a fait plus d'emprunts qu'il n'en avoue, M. Stadelmann a montré quel parti on peut tirer de la prononciation allemande pour l'explication des noms romans. Le présent Essai (p. XIII) proclame un principe très juste: «Toute étymologie qui ne satisfait pas aux deux formes, française et germaine, est fausse... » Cependant, la règle est plus aisée à formuler qu'à bien appliquer. Un de nos plus illustres maîtres, M. d'Arbois de Jubainville, y a manqué, en dérivant naguère 3) Murten d'un celtique Muri-dunon, sans se souvenir du nom français et patois Morat. Avec M. J. nous sommes bien loin de compte, lorsqu'il identifie Gessenay (all. Saanen) avec le lieu appelé Wisenoya (non Wisenæya) dans une charte bernoise de 1340, ou, pis encore, lorsqu'il tire Cerlier, nom français d'Erlach, « du v. h. all. erilahi, taillis d'aulnes, en latin Herilacum, puis Cerliacum, d'où Cerlier. » C'est dommage pour ses lecteurs qu'il n'ait pas connu et enregistré l'étymologie de M. Meyer-Lübke⁴), qui, retrouvant dans Cerlier le gentilice Caerellius (ou Caerelius) a fort bien expliqué la perte de la consonne initiale, dans Erlach, par la confusion du c roman. jadis prononcé ts, avec la préposition ze, dont les dialectes alémaniques se

¹⁾ Cf. l'ancien français fraische ou fresche (var. frasche), dans l'Estorie de Eracles empereur (Historiens occidentaux des Croisades, t. II, pp. 54 et 62).

²) Les noms ou les mots allemands sont trop souvent estropiés dans l'Essai de toponymie.

³⁾ Revue Celtique, XXVI, p. 383.

⁴⁾ Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft (Heidelberg, 1901), p. 124.

servent pour marquer les rapports de lieu les plus fréquents. En faveur de l'identification de Wisenoya avec Gessenay, comme le w germanique est toujours représenté dans nos patois par w ou v et qu'il ne l'est dans aucune langue romane par le g palatalisé, c'est un misérable argument que la graphie givre (au lieu de guivre, vipera) de quelques anciens textes français, qui prêtent exceptionnellement au g écrit avant e ou i la même valeur qu'il a devant a, o, u. Dans la charte allemande de 1340, la mention de Sanon, quelques lignes plus haut que Wisenoya, montre bien, quand il n'y aurait pas d'autres raisons contre l'identification, ce qu'en vaut l'aune 1). Dans le couple valaisan Salquenen (ou Sarquène) - Salgesch (non Salgetsch), notre logique, peut-être trop simpliste, répugne à admettre une sorte de chassécroisé entre la forme allemande, qui serait le latin salicetum, et la forme romane, qui se dériverait du vieux-haut-allemand salaha (saule). Supposer que Goms (non Gombs) réponde à cumbas et Conches à concava (vallis, terra), c'est une façon habile de se tirer d'embarras: cela rappelle Alexandre coupant le nœud gordien qu'il n'avait pu dénouer, ou le jugement de Salomon offrant de partager l'enfant entre les deux mères. Cet enfant disputé, un nouveau Salomon, M. Gauchat²), l'adjuge à la mère latine, moyennant l'étymologie concha. Mais, si cette étymologie convient bien à Conches, elle ne rend compte ni de la forme latinisée Gomesia, ni de l'm ni de l's de Goms.

La formation et la dérivation des mots, aussi bien des noms propres que des noms communs, n'a lieu dans aucune langue au gré des caprices individuels, mais conformément à des règles d'usage qui varient suivant les temps et les lieux. Chaque préfixe ou suffixe a sa signification propre, sa sphère d'emploi déterminée par des associations d'idées et des réminiscences inconscientes, ses limites qui ne sauraient être franchies sans qu'on éprouve le sentiment d'une violence faite au génie de la langue. Il n'est donc pas loisible à l'étymologiste de repétrir les mots comme une glaise amorphe, d'accoupler au hasard n'importe quelle désinence avec n'importe quel radical et, quand les moyens connus de dérivation lui refusent leurs services, d'en forger d'imaginaires pour les besoins de sa cause. Certaines étymologies de M. J. sont comparables à ces antiques, mal restaurés, qu'on voit dans les musées d'Italie et qui font sourire les archéologues, en leur montrant la tête d'un empereur sur le corps d'un athlète ou un Apollon métamorphosé en Bacchus ou en Pallas. Comme échantillons de ces malfaçons, je citerai: Chalin, « forme masc. du v. fr. chaline, s. f., le fort de la chaleur; » Anniviers (au XIe siècle, Anivesii, Anivesio), « de ad et nives, vers les neiges; » Bévieux et Béviaux, « probablement dérivés de bief; » Bovonnaz, « de bovem, bœuf, pâturage des bœufs, » et Eusannaz (en patois ævāna), « peut-être de ovis, mouton » (art. Bovine); Bavois (1182 Baioes, 1213 Baioies), peut-être de «la racine bay, de bach, ruisseau, » avec un suffixe collectif (d'ailleurs inconnu)

¹⁾ Wisenoya désigne le château de Weissenau, dont les ruines subsistent encore, non loin de Därligen; et Gessenay paraît tiré, au moyen du suffixe -acus, d'un gentilice lui-même dérivé de Gessius ou Gettius.

²) Sprachgeschichte eines Alpenübergangs (Furka-Oberalp), dans l'Archiv für neuere Sprachen, CXVII, p. 348.

oyes, oies: «village où il y a plusieurs ruisseaux, ou territoire entre plusieurs ruisseaux.» C'est presque aussi drôle que les fabarius, fabaricus, fabaricotus et farricotus de l'excellent Ménage.

Arbignon¹), «dim. de alb, alp, sommet = petite alpe, » Montagnon, «diminutif de montagne, » et Chermignon (Albinen), de calmis, « chaux » (p. 81), me paraissent également dérivés d'une façon anormale. Il n'est point vrai que l'alpe de Chermignon et celle de Galm (calmem), quoique voisines, soient un seul et même pâturage; et l'on ne peut, sans des motifs graves, attribuer une autre origine au Chermignon d'Albinen qu'à celui de Lens, dans lequel M. J. a reconnu avec beaucoup de vraisemblance le gentilice Carminius (p. 85). L'étymologie d'Anzeindaz proposée par Gatschet, « du bas latin ancyegium, du v. h. a. anco, all. suisse anken, beurre, » était franchement (si j'ose me servir ici du langage un peu vert d'Alceste) « bonne à mettre au cabinet. » Plusieurs des noms cités sont fort obscurs. Mais on discerne aisément dans Bévieux et Béviaux un type * bibitorium 2), « abreuvoir, » représenté en portugais par bebedouro, en castillan par bebedero, en italien par bevitorio; dans Arbignon et Montagnon les gentilices Albinius et Montanius (cf. l'art. Montagnier), dans Bovonnaz le nom de Bovon (cf. Montbovon); et l'on peut soupconner dans Chalin un dérivé de Callius ou de Carolus (cf. Chailly). Comme les Bernonnes de Sierre (art. Bernona) et le Triona de Lens, Bovonnaz offre un exemple fort ancien (puisque ces noms sont dépourvus d'article) du procédé connu (p. XIII) par lequel on a dérivé des noms de famille Chapotan, Buman, Pidoux, Philippon, Reviliod, Boissier les lieux-dits la Chapotannaz, la Bumandaz, la Pidousaz, la Philiponaz, la Reviliode, la Boissière.

Nombre d'étymologies proposées, avec ou sans réserves, par M. J. impliquent l'usage de constructions syntaxiques ou de procédés de composition tout à fait étrangers aux langues romanes et même au latin. L'antique construction dont le souvenir persiste dans des noms comme la Part-Dieu, Villars-le-Comte, Villars-Tiercelin, Cormanon, Montbovon, Romainmôtier, - « l'ancien génitif français sans préposition, » comme la qualifie très improprement l'article Dos, - n'a jamais été employée qu'avec des noms propres de personnes ou des appellatifs désignant des personnes, et des personnes bien déterminées. On ne saurait donc admettre, même à titre provisoire et faute de mieux, des spécimens d'interprétation aussi bizarres que les suivants: Champtauroz, « peut-être . . . le territoire 3) du taureau; » Charrayex, « peut-être . . . la Chaux du revers; » Désaley, « de taxo, all. dachse, tasson, blaireau, et du bas latin leya, laia, forêt, fourré; fourré où abondent les tassons; » les Ralchènes, « bois de chênes soumis au droit de rey ou réage; » Sarrayer, « du bas latin sarra, serra, et ayer... érable: clos des érables; » Châteaupré ou Zatelet-Praz (d'ailleurs inusité), « soit Pré du Châtelet. » Pourquoi pas, aussi bien, «châtelet du pré, érable du clos, revers de la chaux?»

Bien des cas où un esprit non averti croit reconnaître ce type imagi-

¹) Pâturage au-dessus de Collonges (Valais) et nom roman d'Albinen, dans la vallée de Louèche.

²⁾ Cf. beviau (bibitorem), à Aigle, d'après le Glossaire de Bridel.

 $^{^{3})}$ Canthus (non cantus), angle, coin : «champ est fautif!» nous affirme M. J. sans aucune preuve.

naire de composition s'expliquent tout autrement, et de la façon la plus simple, en s'en tenant aux données certaines de notre expérience linguistique. Mauremont ou Mormont, « de morum, mûre de haie, la ronce = crêts couverts de ronces » (p. 296), et Monte-Moro (p. XVIII) me paraissent être des synonymes de Noirmont ou Nirmont. Dans le nom de Port-Valais, vallensis est adjectif, comme dans les anciennes mentions territorio Vallensi, pagus Valensis, comitatus Vallensis: ce n'est pas le « port du Valais, » mais le « port de la vallée, » Dans Som-Villa, Som-la-Proz et autres noms analogues, l'on n'a point affaire à un substantif désignant le « sommet du village, » le «sommet des prés; » mais l'ancien adjectif som y forme, avec les prépositions dont le nom de lieu est habituellement accompagné, un déterminant invariable (comme nos locutions ci-joint, ci-inclus), ou, pour mieux dire, une nouvelle préposition. Tzouatzo (1480 Chievachaul), que M. J. croit formé de «tsua, freux, choucas... et de chaul, tsô, chaux, pâturage = la chaux des freux, » n'est sans doute pas autre chose qu'une « chaux creuse » (cava), et Moillesulaz ou Moille-saulaz (« mouille, terrain humide parsemé de saules ») qu'une « mouille solitaire, isolée, » ou, plutôt encore, un lieu dit « mouillesemelle » 1), un de ces composés à l'impératif dont il y a tant d'exemples dans les noms de lieux: Cornavin, Méribé, Chantemerle, etc. Comberboux, « de combe-herbous, combe (des) prés, » contient probablement le nom de famille Berboux ou Barboux, accolé à l'un des appellatifs combe ou cour 2). Pontareuse n'est pas du tout l'équivalent de « Pont de l'Areuse; » et, dans ce cas, ainsi que dans beaucoup d'autres semblables, on ne peut défendre l'interprétation contestée en supposant l'emploi du génitif latin, comme dans Pontoise (pontem Isaræ); car la conservation de la voyelle finale, e en français, a dans les anciens documents latins, exclut cette hypothèse³). Nous constatons ici le même emploi de la préposition ad que dans le nom de Pontassieve, petite ville toscane à l'embouchure de la Sieve dans l'Arno, et peut-être aussi (avec crase des deux a) que dans Pontarlier (sur l'Arlier). Enfin, pour clore cette longue série d'exemples, le Châteaupré de Grimentz est un nom tout récent qui désigne, en français, l'ensemble des pâturages de tsacelet et de prā, exploités en commun depuis 1859: c'est un composé par juxtaposition, comme les noms de communes Perly-Certoux, Saint-Légier-La Chiésaz, Collombey-Muraz, ou les noms de stations de chemins de fer Charrat-Fully, Vernayaz-Salvan, Bons-Saint-Didier (Savoie). Ailleurs, comme dans Genève-Cornavin, Genève-Eaux-Vives, Renens-Gare, Villars-le-Torroir, Villars-les-Joncs, le second élément a le caractère d'un déterminant par apposition, d'un «attribut, » comme disent les grammairiens allemands. Je ne me flatte pas d'avoir épuisé toute la variété des formes de composition que nous offrent les noms de lieu recueillis par M. J., et, dans plus d'un cas,

¹⁾ Revue Savoisienne, XXXIX, p. 257, et XL, pp. 3, 57, 119 et 224.

²) Pour la dissimilation de l'r en une nasale, comparez Confracour, de curtem Francorum, d'après J. Quicherat, Formation française des anciens noms de lieu (Paris 1867), p. 60. — M. J. attribue à tort (p. VIII) à l'illustre médiéviste Jules Quicherat le Dictionnaire latin-français de Louis Quicherat.

³⁾ Voyez plus haut, p. 8. Le cas d'*Isarae*, accentué sur l'antépénultième, est tout différent.

tout en rejetant ses explications, je suis incapable d'en proposer de plus satisfaisantes. Dans la vie pratique, il faut savoir se décider; mais, en matière scientifique, on a le droit de s'abstenir et très souvent le devoir d'ignorer.

Un nom de lieu est suffisamment expliqué, on en a donné une étymologie plausible, lorsqu'on a réussi à le dériver sans arbitraire et sans violence d'un autre nom de lieu, d'un nom de personne ou d'un mot significatif préexistants. Il n'y a pas besoin de remonter plus haut ni plus loin, au latin, au celtique, au germanique, si le mot existe en patois; à l'onomastique romaine ou barbare, s'il s'agit d'un nom de personne encore usité au moyen âge et dans les temps modernes. Peu importe à l'étymologie d'uu nom de lieu comme Vufflens ou Lovens que le nom d'homme germanique dont il est ou paraît être dérivé, au moyen d'un suffixe également germanique, signifiât primitivement le «loup» ou l'agneau, emportât «louange» ou blâme. En revanche, pour que l'esprit demeure satisfait, il faut, de toute nécessité, que l'étymologie proposée ne choque ni la raison ni la vraisemblance, qu'elle n'implique aucune condition irréalisable ou jamais réalisée, aucune association d'idées étrangère à notre intelligence ou à notre sensibilité. Ceci s'entend de soi et n'est contesté par personne; mais l'application du principe est affaire de sentiment particulier. Telle interprétation qui me semble plausible peut sembler absurde à autrui, et vice-versa.

M. J. se demande si le nom de la *Printze*, petit torrent du val de Nendaz, ne serait pas dérivé d'un ancien participe *prins* du verbe *prendre*. Je le tire du hameau d'Aproz, situé au confluent de la Printze et du Rhône, au moyen du suffixe -inca, qui se retrouve, avec une prononciation identique sous la variété des graphies, dans plusieurs noms de cours d'eau et de localités du Valais¹). Ferrage, nom de lieu fréquent, paraît à M. J. « parent du latin farrago, qui signifie un mélange de diverses céréales... et pourrait désigner l'endroit où l'on percevait la dîme des grains.» N'est-ce pas là chercher midi à quatorze heures, quand le sens de « lieu où l'on ferre les chevaux » (p. 166), ou encore, selon la situation, celui de « lieu sauvage » (afr. ferage) s'offrent si naturellement à l'esprit? Je néglige les objections d'ordre phonétique à faire valoir contre l'étymologie farraginem (cf. Andens, indagines) et contre l'identification de Printze et de prinse. On peut très bien admettre Planche et Planchette (art. Planches) « au sens d'espace de terrain, » à condition qu'il s'agisse d'un terrain plat, ou du moins uni, ou plutôt d'une

¹) L'Ogenze, affluent de la Printze (pour *l'aprentse), et la Losenze; la Salenze de Saille et Saillon, dont le nom est identifié à tort avec celui de Salanfe, les sons n'étant pas équivalents; la Dixence du Val des Dix; la Navigenze d'Anniviers; l'Erzence du vallon d'Ers (Ders et Derzence de la carte 481); le pâturage de Chamosenze, au-dessus de Chamoson; le village de Grimentz (Anniviers); enfin le lieu dit Saclentze, à Nendaz (var. Sacleinze, Saclens; Sarclenz, sur la carte 486), dans lequel je suis tenté de reconnaître le nom de Classenchie ou Clacsenchi, mentionné au XIIIe siècle (M. D. R. XXIX, pp. 442 et 454).

parcelle « rectangulaire et oblongue » 1); mais je me demande si, dans certaines localités, par exemple aux Planchettes de Sierre, ces mots n'auraient pas servi plutôt à désigner des planches jetées en guise de pont sur un terrain marécageux. Le nom de la Zandre (art. Zendra), à Savièse et Conthey, s'appliquant à un cours d'eau, à l'un des affluents de la Morge, ne conviendrait-il pas de le rapprocher tout d'abord de celui de la Kander plutôt que du romanche zondra, «broussailles de conifères, de pins nains»? Il existe en France plusieurs localités du nom de la Chaise-Dieu, et l'abbaye de Disentis s'appelle en romanche Cadi (casa Dei); mais, que le mot casa, à lui tout seul, ait jamais désigné « la maison de Dieu, l'église, la maison par excellence » (art. Chiesaz, Tschiesaz), et plus spécialement l'église paroissiale, ce n'est rien de plus qu'une supposition ingénieuse. Palaz ou Pale, « du latin pala, pelle, pris au sens de surface plate, » nous offrirait « la même métaphore que planche, planchette, ancelle. » Pour que ce mot n'évoque en lui qu'une notion aussi vague, aussi imprécise, aussi abstraite, est-ce donc que M. J. n'aurait jamais regardé la Palaz de Muraz, cet immense éboulis étalé en forme de pelle?) sur les flancs d'un mont qui fait face à Aigle et Ollon? Ou bien, au contraire, est-ce moi qui serais la victime d'une illusion ... étymologique?

Comme le montre bien ce dernier exemple, comme on l'a déjà vu dans celui de Châteaupré, une foule de cas particuliers ne peuvent guère être élucidés que sur place, en interrogeant les lieux et les gens, en s'enquérant de l'histoire et des traditions locales, des façons de vivre et de parler propres à chaque région et à chaque village. La toponymie ne s'étudie pas en chambre, c'est une science de plein air. M. J. a pu résoudre avec aisance maint problème difficile, grâce à sa longue familiarité avec les hommes et les choses du pays, grâce en particulier à sa connaissance précise de la terminologie botanique patoise, dont, avant la publication de son Essai de toponymie, il avait déjà tiré un excellent parti dans son mémoire sur Les Noms des Végétaux dans les Noms de lieu de la Suisse française 3). Mais, comme personne ne jouit du don d'ubiquité, il lui est arrivé, ainsi qu'il nous arrive à tous, de faire de l'étymologie, si je puis ainsi dire, de chic. Dos, « nom, fréquent dans le Jura bernois, de larges croupes: Dos Val, Dos le Cras (le Crêt), Dos le Bos, Genevey, Domont, ham. de Soulce, etc. = dos du val, du crêt, du bois, du mont . . ., » dos n'est pas ici le substantif dorsum, mais une préposition signifiant « sous. » Dans Zinal, Zenal, le latin canalem serait employé « au sens de vallée étroite, en couloir; » mais cette caractéristique conviendrait mal à quelques-unes des localités de ce nom, et notamment à la célèbre station alpestre située au fond du val d'Anniviers. Dans

¹⁾ Ch. de Roche, Les noms de lieu de la vallée Moutier-Grandval (Halle, 1906), p. 38. Cet auteur, ainsi que M. Gauchat (à la p. 347 de l'article cité plus haut), dérivent planche, comme terme de topographie, d'un type *planica; mais les formes françaises et patoises de grange (*granica) et de Collonges (colonica) montrent que cette hypothèse est inadmissible.

²⁾ Cette forme se voit très bien sur la carte 474 bis.

³) Tiré à part du *Bulletin de la Murithienne*, Société valaisanne des sciences naturelles. Fascicule XXXII. Sion 1303.

les patois valaisans, tsənā ou tsenā est le terme technique par lequel on désigne ces conduites d'eau qui se font en creusant à même le bois. Avant reconnu dans Evolène, après Gatschet, les éléments « ewe, eau, et latin lenis, doux, eau tranquille » 1), M. J. ajoute, non sans naïveté: « La Borgne y est relativement paisible. » S'il avait eu l'occasion de questionner un habitant d'Evolène, il n'aurait pas manqué d'apprendre que ce nom d'ewoleina est, à proprement parler, celui d'un ruisseau qui traverse le village et dont l'eau tranquille est agréable à boire, douce au toucher, et ne gèle jamais. Egalement, s'ils avaient, l'un ou l'autre, observé la situation inaccessible de la Buire des Fées d'Hérémence (le Six des Fées de la carte 486), s'ils s'étaient fait raconter, à Champéry, les légendes relatives à la Tanne aux Fées de Bêtre 2), s'ils avaient entendu prononcer différemment, en patois, les mots dans lesquels se continuent le latin fata et le latin feta, — M. J. se serait fait scrupule de mêler (à l'art. Faye) les « fées » aux « moutons » ; et M. Arthur de Claparède, dans son Guide de Champéry et du Val d'Illiez (2e édition, 1890, p. 119), n'aurait pas supposé que les fées n'aient trouvé place dans quelques noms de lieu que par suite d'une de ces confusions verbales dont Max Müller dérivait une grande partie de la mythologie.

Notre auteur tient beaucoup à l'exacte correspondance du nom avec le caractère ancien ou actuel du lieu (voyez, par exemple, à la p. XVIII, ses critiques à l'adresse de Gatschet, de Studer et de Marchot). C'est un excellent principe de critique; on ne saurait le proclamer assez hautement; mais, dans l'application qu'on en fait aux cas particuliers, il convient souvent d'en tempérer la rigueur par d'autres considérations. Des circonstances d'ordre politique, religieux, économique, des changements de la propriété ou de la juridiction peuvent à chaque instant modifier, restreindre, accroître l'étendue du domaine désigné par un certain nom. L'occasion, les souvenirs, mille associations d'idées, très complexes et parfois très imprévues, ne jouent pas un moindre rôle dans l'imposition des noms que l'usage ou l'aspect des lieux. Une foule de localités doivent leur nom à des personnes, ou l'ont emprunté à d'autres localités, souvent fort éloignées et d'aspect tout différent. L'exemple classique du transfert des noms est celui des colonies dénommées d'après le lieu d'origine des colons. Mais des faits analogues se produisent chaque jour, plus près de nous, sans attirer au même degré l'attention. A Lausanne, une villa a été baptisée du nom parisien de La Muette, une autre du nom portugais de Boa-Vista. Au-dessus de Grimentz, à plus de 1600 mètres d'altitude, on trouve une parcelle de prés dite ij amandolán, « aux Amandiers, » sans doute par quelque réminiscence des amandiers plantés ça et là dans les belles vignes que les Anniviards cultivent au chaud soleil de Sierre. De tels exemples nous enseignent que la vraisemblance géographique importe moins que la vraisemblance morale et historique, et que l'étymologie doit moins s'attacher à connaître l'état des lieux que la condition matérielle et intellectuelle des hommes qui y ont mis un nom.

¹⁾ Dans l'usage local, ce mot signifie plus exactement « facile, com-mode. »

²⁾ On dit que les fées étaient un ancien peuple d'hommes et de femmes, dépourvus de talons et de doigts, et (comme ailleurs) que l'argent reçu d'eux se changeait en charbon dans la poche des paysans.

Les personnes qui ne sont pas au courant des travaux publiés en ces dernières années sur les noms de lieu des pays de langue romane seront frappées de voir quelle place tiennent dans l'Essai de toponymie les noms d'hommes romains ou germaniques et leurs dérivés au moyen de suffixes divers. En dépit de mainte erreur sur la forme originaire des noms, rien mieux que ces étymologies ne marque, dans le présent ouvrage, le grand progrès dont notre science est redevable à des maîtres tels que Flechia et M. d'Arbois de Jubainville. Pour beaucoup de lecteurs ce sera une véritable et très véridique révélation du passé économique de nos contrées. Ce mode de formation est attesté par un si grand nombre d'exemples certains que, sans connaître ou sans se rappeler les gentilices Sentius et Sitrius, M. J. a fort bien deviné des noms de personnes dans Sensine (Conthey)¹) et Sierre²). Il n'aurait pas manqué d'en découvrir encore davantage (par exemple, le gentilice Pellius, dans le nom de La Tour de Peilz), si le matériel onomastique n'était malheureusement si dispersé, si peu accessible en dehors des grandes bibliothèques. A mon sentiment, toutefois, il cède encore trop souvent à la tentation où retombent sans cesse des étymologistes moins versés que lui en la matière. Il dérive encore trop de noms de localités habitées et de lieux-dits de noms communs, d'adjectifs ou même de verbes, qui les désigneraient parfois d'une façon bien peu caractéristique. Dans les cas difficiles, il ne s'avise pas toujours de la voie, désormais frayée, qui pourrait le conduire sans encombre au but. Je rappelle les exemples de Cerlier, de Gessenay, d'Arbignon, de Montagnon, du Chermignon d'Albinen, de Chalin, de Bovonnaz, de Comberboux, dont le dernier nous avertit de la part considérable qu'ont eue, avec les noms romains ou germaniques, les noms de famille modernes dans la formation des noms de lieu de toute l'Europe occidentale, pour ne rien dire de pays moins anciennement civilisés et moins connus.

Pour un nom comme Montana, on peut raisonnablement hésiter entre l'adjectif et le cognomen. Cependant, si l'on réfléchit que la plupart des villages de la région de Lens, non seulement le village principal, Chermignon, lcogne³) et Valençon, mais Corin (Curius Aulus)⁴, Olon, et même, le lieu-dit Triona paraissent tirer 'leurs noms de gentilices ou de cognomina galloromains, la balance penchera en faveur de la seconde [alternative. En ce qui concerne Salvan, Savagnier et Servais (pâturage de Bagnes), les noms d'hommes Silvanus, Silvanius (cf. plus haut, p. 3), Servius 5) méritent sans

¹⁾ Si l'n n'est pas simplement oubliée ou déplacée dans la forme Sisinna des plus anciennes mentions, on pourrait y reconnaître le nom de la gens Sextia.

²) Le nom français paraît formé du patois $s\bar{\imath}ro$ ou $x\bar{\imath}ro$. d'après l'analogie des mots comme pierre et Pierre, en patois $p\bar{\imath}ra$ et $P\bar{\imath}ro$.

³⁾ Icconia, non pas Esquinia, comme il est dit à l'article d'Econe, qui n'est d'ailleurs pas le même nom. On me dispensera, pour ne pas allonger, d'indiquer ici les formes anciennes des noms de lieux et mes sources pour les noms de personnes.

⁴⁾ Le premier germanique, le second d'aula (art. Ollon) d'après M. J.

⁵⁾ Ou Silvius, avec le suffixe-iscus de Chalais (Callius), Conthey (Contius), Vevey (Vibius).

conteste la préférence sur des adjectifs silvanus, silvaniacus (au sens de « boisé ») et silvensis, qui n'existent ni en latin ni dans les langues romanes. Saille, Saillon et Salenze (avec dissimilation d'1 mouillée en 1, sous l'influence du c palasalisé qui a précédé le ts) se dérivent avec plus de vraisemblance de Salius que du verbe saillir; Bex, Chandolin, Duin, de Baccius, de Scandalius ou Scandilius, de Dunius (cf. Dugny), que de scandula, «bardeau,» que de l'allemand bach, que d'un twing germanique. L'opinion générale, admise par M. J. et sanctionnée par les armoiries de la commune de Bagnes, qui représentent deux enfants au bain, identifie le nom de cette vallée avec balnea: l'on prétend, je ne sais sur quelles preuves, qu'il y aurait eu « là au moyen âge une source très fréquentée disparue sous un éboulement. » Balneum étant masculin dans les langues romanes, il faudrait admettre que l'archétype balnea, ou mieux balneas (l's finale apparaissant dès les plus anciennes mentions), remonte à l'époque romaine. Or, les stations balnéaires étaient généralement désignées en latin par le nom d'Aquae, qui s'est conservé à l'ablatif dans les modernes Aix, Acqui, Dax, Aachen. Le gentilice Bannius, à l'accusatif pluriel féminin, me semble donc offrir une étymologie beaucoup plus plausible.

Mieux encore que les découvertes archéologiques, l'étude des noms de lieu me confirme de plus en plus dans l'opinion que notre pays n'était pas moins habité qu'aujourd'hui à l'époque romaine 1) et que les plus hauts pâturages étaient déjà fréquentés par les troupeaux des propriétaires galloromains qui ont laissé leurs noms aux villages alpestres de Leysin² (Latius), Vence (Vencia, Vintia), Chamoille (Camulia), Montagnier, Dugny, Vercorin 2 (*Vercorius? Verconius?), et aux autres susmentionnés 3). M. J. ne se hasarde que timidement à dériver le nom de la montagne de Barberine (Salvan) d'un cognomen Barbarus, auquel il faut substituer Barbarianus; mais dans ceux de Serin 4 (Ayent), de Lousine (cf. plus haut, p. 11) et de Sornioz (Fully), — sans reparler des montagnes d'Arbignon, de Saille et de Chermignon, - on pourrait également reconnaître les cognomina Serenus et Lucinus (qui ont pu, à la vérité, comme noms de saints, demeurer en usage après l'invasion des barbares), et l'un des gentilices Sornius ou Saturnius. Plutôt que de rattacher Mandalon (Hérémence) à mande ou manne, « corbeille, berceau, » moyennant une métaphore qui ne s'accorde guère avec l'aspect des lieux, tels que je me les rappelle, je rapprocherais ce nom du gentilice Mandalonius, d'où l'on peut vraisemblablement induire un nom pérégrin ou cognomen, non attesté, Man-

¹⁾ Le mémoire précité de M. Gauchat apporte de nouveaux arguments à l'appui de cette opinion.

 $^{^2)}$ D'origine germanique, d'après M. J. (cf. plus loin, p. 30), qui fait même de $\textit{Leysin},\,$ sans souci de l's sonore, « le correspondant français du $\textit{Leissigen}\,$ bernois. »

³) Albinen, Montagnon, Sensine, Montana, Lens, etc., Salvan, Chandolin.

⁴⁾ M. J. le rapproche de noms de rivières, la Sérine, la Sarine, dont la finale latine en -ona ne s'accorde pas avec les anciennes formes Sereyn (1309) et Seren (1418).

dalo 1). Ce ne sont là que de simples présomptions, que je supplie le lecteur de ne pas prendre pour des vérités acquises à l'histoire, qui demanderaient à être minutieusement vérifiées, mais dont l'ensemble ne laisse pas de constituer pour chaque cas particulier une sorte de preuve.

Conformément à l'opinion jusqu'à présent courante dans le monde scientifique, M. J. reconnaît le suffixe germanique -ing dans la plupart des noms de lieu en enges, eanges, einge ou einges, ens, eans ou ean, ins ou ein, même quand il les dérive, comme Tartegnins et Trévelin, de noms de personnes romains, et il croit presque toujours y découvrir des radicaux empruntés à l'onomastique germanique. Cette opinion, que j'ai longtemps partagée, me paraît désormais insoutenable. Dans une communication que j'ai faite, en février 1906, à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève²), j'ai montré que « la distinction orthographique des noms en -en- et -in- est assez constante et correspond, dans les patois de la Suisse romande et de la Savoie, à une différence de prononciation, » que la grande majorité des noms en -in et -ins « se laissent facilement dériver de noms de personnes romains, au moyen du suffixe rare -īnus³)... ou du suffixe très fréquent -anus, dont l'a précédant n devait se changer en i sous l'influence de l'i final du radical des gentilices en -ius4), » qu'enfin les noms en -inge se dérivent pareillement, au moyen du suffixe -icus, de cognomina en -anus, eux-mêmes dérivés de gentilices en -ius. Presque en même temps, M. E. Philipon, dans la Romania (XXXV, pp. 1 ss.), tout en marquant, lui aussi, nettement la distinction des finales en -enge ou -ange et -inge, signalait dans la toponymie du midi de la France et du nord de l'Italie la fréquence d'un suffixe peut-être ligure -incus, -inca, et tentait même d'y rattacher quelques-uns de nos noms de lieu en -ens, Clarens, Lovens, Sorens 5). Il suit de là que, même en attribuant à des établissements germaniques, sinon la totalité, du moins l'immense majorité des noms en -ens, la part de cet élément dans la nomenclature géographique de notre pays et des pays voisins, notamment de la vallée du Rhône et des bords du Léman, doit être sensiblement restreinte au profit de l'élément latin.

Ces établissements germaniques, dont le souvenir persiste encore dans beaucoup de noms de lieu de la Suisse romande, devons-nous supposer qu'ils remontent tous (p. XI) « à l'invasion burgonde, au commencement du cinquième siècle? » Pourrions-nous, avec M. Stadelmann (p. 348), « sans grand risque d'erreur, préciser et dire les Burgundes au lieu de les Germains? » Là-dessus, M. J. est encore plus affirmatif que l'auteur des Etudes

¹) W. Schulze, Zur Geschichte lateinischer Eigennamen (Berlin 1904), p. 25, n. 7.

²) Bulletin, t. III, livr. 1, p. 22.

³⁾ A proprement parler, ces noms en -īnus sont des cojnomina (cf. Lousine, p. 29*).

⁴⁾ Chandolin (avec dissimilation d'1 mouillée en 1 par le c initial palatalisé), Leysin, Sensine, Barberine.

⁵⁾ Cf. plus haut, p. 22, n. 1. Les formes anciennes ou les prononciations actuelles m'inclinent à reconnaître ce suffixe (que je me propose d'étudier plus à fond ailleurs) dans *Chalin, Corin, Vercorin, Mollens* (Valais'.

de toponymie romande. Cependant, l'un et l'autre, et M. J. dans une plus large mesure que M. Stadelmann, n'hésitent pas à expliquer plus d'un nom de lieu par des noms de personnes affectés de cette permutation caractéristique des consonnes que les germanistes appellent «la seconde lautverschiebung. » Or, cette permutation est inconnue à la langue des Burgondes, comme à celle des Goths, comme à celle des Francs établis en Gaule, et ne s'observe, en dehors du langobard jadis parlé en Italie, que dans les dialectes allemands. Si nous constatons, à partir du XIIIe siècle (art. Allaman) l'existence de localités dénommées d'après des Alamans¹), si notre climat plus doux et nos bons vins ont toujours exercé un vif attrait sur nos confédérés, pourquoi nier a priori l'existence d'anciens établissements alémaniques dans l'Helvétie burgonde et romane?

Personne n'accusera M. J. de celtomanie (cf. p. XVII). Cependant, il me semble qu'il fait encore la part trop belle dans ses étymologies à l'élément celtique; et sa connaissance des langues celtiques, quoique puisée à de bonnes sources (Zeuss, Holder), ne m'inspire, je l'avoue, que peu de confiance. Qu'est-ce, par exemple, qu'un mot ona, « rivière, » qu'il prétend retrouver dans plusieurs noms de cours d'eau et qui a bien plutôt l'apparence d'un suffixe de dérivation? La distinction établie entre les deux types aigue et ewe, dont le premier seul serait latin et l'autre celtique, fera sourire quiconque sait, peu ou prou, sous quelles formes infiniment variées suivant les conditions dialectales s'offre à nous le mot aqua dans les langues et les patois romans. Un groupe de noms très fréquents, désignant des lieux marécageux, de petits lacs ou l'emplacement d'anciens étangs, Locle. Loclat, Luissel, Lucel, Louchet, sont tirés « de la racine celtique loch, lac, correspondante du latin lacus, » qui se trouve dans Pennelocus ou Pennilucus, nom romain de Villeneuve. Cette étymologie me paraît d'autant plus ingénieuse que j'y avais songé, moi aussi; mais comme, dans les types hypothétiques *loculum, *locellum, les conditions phonétiques eussent été les mêmes que dans oculum (cil), aucellum (ciseau), tandis que les tormes modernes sont toutes différentes, l'hypothèse doit être rejetée. Elle est d'ailleurs superflue. L'archétype de Locle et Loclat existe déjà en latin classique, dans le diminutif lacusculus, et celui de Luissel, Lucel, Louchet, est un autre diminutif, vulgaire celui-là, un mot *lacuscellus, qui se retrouve dans les noms de Lawussé, à Trélechamp, de Lagoscello et nella Coscella, en Italie²). Le c protonique de lacusculum et *lacuscellum a cessé d'être prononcé dans les mêmes conditions que celui de securum (sûr), *acucula (dans les noms de lieu comme Aquille et Quille), Sauconna (la Saône), lacuna, que M. J. a très bien reconnu dans Lona.

¹) Dans le nom du village d'*Allaman*, je crois qu'il faut reconnaître non point un adjectif ethnique, mais un nom de personne très fréquent au moyen âge, chez nous comme en France.

²⁾ Kübler, Berg- und Flurnamen der Gemeinde Chamonix (Munnerstadt, 1901), et Pieri, Toponomastica delle valli del Serchio e della Lima, dans le 5e des Supplementi periodici all'Archivio Glottologico Italiano, p. 151.

Une partie des noms de lieu antérieurs à la conquête romaine que naguère on tenait pour celtiques, sont aujourd'hui attribués par les celtistes les plus compétents à des populations plus anciennes, notamment (avec plus ou moins de réserve) aux Ligures. M. Jaccard, qui a très diligemment mis à profit les beaux travaux de M. d'Arbois de Jubainville sur les Origines de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (Paris, 1890), ne semble pas connaître l'important ouvrage du même savant sur Les premiers habitants de l'Europe (Paris, 1889-1894). Autrement, lui qui a reconnu avec assez de vraisemblance dans quatre ou cinq noms de villages valaisans (Arnioux, Blignoux, Maignon ou Magnot, Granois, Grimisuat) un suffixe ligure -oscus, il n'aurait pas oublié, dans son introduction, ces lointains ancêtres, dont nous avons peut-être hérité les noms de Genève, du Rhône, de l'Arve, de l'Aar, des Dranses et des Morges.

Les cinq pages de cette introduction qui traitent de l'Origine des noms de lieu de la Suisse romande sont, d'ailleurs, bien insuffisantes et par trop sommaires. Parmi les éléments latins, celtiques, germaniques, il aurait fallu distinguer avec soin les radicaux et les suffixes qui n'appartiennent qu'à la période gallo-romaine, ou qui supposent l'usage persistant d'un idiome celtique ou germanique, - et les mots ou les noms propres qui, s'étant perpétués plus ou moins longtemps, ont pu servir encore beaucoup plus tard à la formation de noms de lieu. Des mots celtiques, comme nant, verne ou biolle, des mots germaniques, comme salle, bourg, frête, une grande partie du vocabulaire latin usuel (beaucoup de noms de plantes, par exemple) sont encore dans toutes les bouches. Les gentilices et les cognomina canonisés par l'Eglise n'ont jamais cessé d'être en usage comme noms de bap-Dans tous les pays de langue romane, les noms de personnes germaniques (comme Bovon) ont été les plus usités au moyen âge; et, quoiqu'il s'en soit perdu un certain nombre, nous en avons gardé beaucoup comme prénoms ou comme noms de famille. Les noms de lieu formés de ces éléments plus ou moins durables ou permanents du vocabulaire et de l'onomastique ne peuvent être datés qu'à l'aide de documents écrits; et bien que, dans le nombre, il puisse y en avoir de fort anciens, l'on n'est pas autorisé, en règle générale, à leur attribuer une date fort antérieure à leur première mention. En revanche, les noms en -y et -in(s) dérivés de gentilices latin, les dérivés en -ens de noms de personnes germaniques, les composés celtiques Uromagus, que M. F. de Saussure a si heureusement identifié avec Oron, ou Vindobriga, qui est le prototype de Vandœuvres, quelques autres noms encore, tirés d'appellatifs tombés en désuétude avec la chose elle-même qu'ils désignaient, comme Alloux, Allaux, Allours, et les nombreux Fieux, qui ne sont pas des «ruisseaux, » mais des « fiefs, » - ces noms-là portent en eux-mêmes la marque distinctive d'une époque bien déterminée et ne peuvent être avancés ou reculés au-delà d'une certaine

¹) Dans Grimisuat, en dépit des mentions Grimisoch et Grimisuech de la fin du XIº et du milieu du XIIIe siècle, les graphies Grimisols, Grimisuel, Grimisolio, Grimisuelz, Grimisol, Grimisulz me font soupçonner un exemple (à ma connaissance unique en Suisse) du suffixe -oialum d'Argenteuil, Nanteuil, Verneuil, etc. (voyez Revue Celtique, XIII, p. 361).

date. A condition d'avoir été bien identifiés, ils sont par eux-mêmes, à défaut de toute mention, de précieux documents historiques. Comparables aux fossiles caractéristiques au moyen desquels la géologie détermine les couches successives d'alluvions dont est formé notre sol, eux seuls nous laissent reconnaître l'apport successif des différents siècles et des différentes nationalités à la nomenclature géographique de notre pays, tandis que les autres, quelle qu'en soit l'origine, ont plus d'intérêt pour le géographe, le inguiste, le psychologue, que pour l'historien de notre patrie et de la civilisation.

Il est grand temps de mettre le point final à ce trop long compte rendu. Si je n'y ai point épargné les critiques à M. Jaccard, j'aimerais que néanmoins on y eût senti toute l'estime que m'inspire son effort et le grand cas que je fais de son ouvrage, dont la lecture a été pour moi très instructive. Par l'abondance des matériaux de comparaison réunis dans chaque article, l'Essai de toponymie rendra les plus grands services à l'histoire et à la linguistique. Mais un trop grand nombre d'étymologies, quand même elles ne devraient pas être rejetées d'emblée, — et quoiqu'il y en ait de fort bonnes, — ne sauraient être acceptées que sous bénéfice d'inventaire; et le lecteur doit être mis en garde contre de trop fréquentes erreurs d'interprétation. Il m'aurait été très agréable de n'avoir qu'à louer les incontestables mérites de l'auteur; mais, en bonne conscience, je n'ai pu me dispenser de signaler les défauts de son œuvre. Comme disaient les anciens: Amicus Plato, sed magis amica veritas.

Ernest Muret.

Charles de Roche, Les Noms de Lieu de la Vallée Moutier-Grandval (Jura Bernois). Étude toponomastique. (Beiheft) z. Zeitschr. f. Roman. Philol. Hrg. v. G. Gröber. IVe Halle a. d. S. (Max Niemeyer) 1906. VII + 47 Seiten. 8°. Preis: M. 2.—.

Die tüchtige Arbeit enthält zunächst eine Lautlehre des interessanten jurassischen Dialekts, von dem unsre Leser bereits eine reiche Volkslitteratur kennen, und geht dann zur Behandlung der Ortsnamen über, nach folgender Einteilung: 1. Benennung nach Personennamen, Familiennamen, Übernamen, Vornamen, Heiligennamen, 2. nach Tier- und Pflanzennamen, 3. nach der Gestaltung und Beschaffenheit des Oodens, 4. nach dem Gewässer, 5. nach Wohnung und Industrie des Menschen, 6. nach den Kulturen, Einzäunungen und Wegen, 7. nach Geräten, 8. nach kirchlichen Bezeichnungen. Endlich Vermischtes und Unverständliches.

Ohne Fachgelehrter zu sein und ohne jede einzelne Etymologie auf ihre Stichhaltigkeit geprüft zu haben, möchte ich doch zu dieser oder jener Ableitung ein Fragezeichen machen l'almê wirklich = Familienname Allemand?, nicht eher deutsch Allmend? Brennet ist wohl kaum Familienname, eher zu brennen, vgl. Brennet in Süd-Baden; Gorion ist kaum von germ. "gaud-ric", sondern von Gregorius abzuleiten. Weshalb Gros cœur ein kirchlicher Name ist, ist nicht recht ersichtlich, u. A. m.).

Gleichwohl bietet die Arbeit einen verwertbaren eitrag zur Dialektund Ortsnamenkunde der französischen Schweiz.

E. Hoffmann-Krayer.

Prof. Guiseppe Bellucci, Il Feticismo primitivo in Italia et le sue forme di adattamento (Con 74 illustrazioni). Perugia (Unione Tipografica Cooperativa) 1907. X + 154 p. L. 4 —

Wem es vergönnt war, wie dem Unterzeichneten, die gewaltigen Amulettsammlungen Belluccis zu sehen, der weiss, was er Bedeutendes von einer Publikation über diesen Gegenstand zu erwarten hat.

In vorliegender Schrift¹) hat B. den ursprünglichen Fetischdienst, wie er im Amulett noch vorliegt, und seine Übergänge in's Christliche auf Grund des ihm zu Gebote stehenden Riesenmaterials dargestellt. Dass es sich hier nicht nur um ein Aneinanderreihen von Tatsachen handelt, sondern auch um grundsätzliche, volkspsychologische Fragen, ist bei der Stoffbeherrschung des Verfassers selbstverständlich.

¹) Sie bildet Nr. **2** der "Tradizioni popolari italiane", ist aber durchaus selbständig. Nr. 1 trug den Titel "La grandine nell' Umbria".

E. Hoffmann-Krayer.